

TIMBRES-POSTE DE SERVICE

Conseil de l'Europe

Palais des droits de l'Homme - Strasbourg



Dessinés par Alain Rouhier

Imprimés en offset

Format horizontal 22 x 36

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 1^{er} juin 1996
à Strasbourg (Bas-Rhin)

Vente générale le 3 juin 1996

Le Conseil de l'Europe, fondé en 1949 par dix États, en réunit aujourd'hui trente-trois. Parmi ses vocations essentielles figure la protection des droits de l'Homme. Dans ce domaine, l'œuvre majeure de cette institution, qui siège à Strasbourg, a été la signature d'un traité international, le 4 novembre 1950 : la Convention européenne des droits de l'Homme.

Depuis 1954, la Commission européenne des droits de l'Homme a été saisie de plus de 25 000 requêtes émanant de particuliers dont 5 % ont été déclarées recevables. Si les contentieux examinés par la Commission ne trouvent pas de règlement amiable, ils sont alors portés à la connaissance des juges de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Depuis 1959, celle-ci a été saisie de près de 500 affaires. L'augmentation du nombre de requêtes et l'adhésion de nouveaux États rendaient difficiles les conditions de travail des juges de la Cour, des membres de la Commission et des agents du Secrétariat. Les organes de la Justice européenne "craquaient dans leurs murs". L'extension de l'ancien bâtiment qui les abritait étant impossible pour des raisons techniques, on résolut de bâtir un nouvel édifice. Parmi les trois projets présentés pour sa réalisation, celui de l'architecte britannique Richard Rogers rencontra l'agrément de tous. Tel un navire à quai, la construction s'intègre harmonieusement entre les berges de l'Ill et le paysage boisé. Les anciens occupants du site – les bâtiments des Oblats et des arbres centenaires – ont été conservés. Figures de proue, les salles vitrées de la Cour et de la Commission, de forme cylindrique, sont juxtaposées. L'une regarde vers le parc, l'autre vers la rivière. De chaque côté de cet espace cristallin s'organisent la zone publique composée d'éléments circulaires où s'entremêlent métal, verre et grès des Vosges et la zone des bureaux, d'une grande sobriété. La construction, financée par les États membres du Conseil de l'Europe, offre une surface de 28 000 mètres carrés et présente une capacité d'accueil de 600 personnes.

*En 1958, La Poste a mis à la disposition du Conseil de l'Europe des timbres-poste de service.
En dehors de la collection, ces figurines sont exclusivement réservées à l'affranchissement des objets déposés
dans les boîtes aux lettres situées dans l'enceinte du Conseil de l'Europe à Strasbourg.*

LES TIMBRES-POSTE DE FRANCE

TIMBRES-POSTE DE SERVICE LE CONSEIL DE L'EUROPE Palais des droits de l'Homme Strasbourg



En 1958, La Poste a mis à la disposition du Conseil de l'Europe des timbres-poste de service. En dehors de la collection, ces figurines sont exclusivement réservées à l'affranchissement des objets déposés dans les boîtes aux lettres situées dans l'enceinte du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Vente anticipée 1^{er} juin 1996
à Strasbourg (Bas-Rhin)

**Vente générale dans les bureaux de poste "Point-Philatélie"
et au Service philatélique de La Poste**



LA POSTE 

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dessinés par Alain Rouhier

Imprimés en offset

Format horizontal 22 x 36

50 timbres à la feuille

TIMBRES-POSTE DE SERVICE LE CONSEIL DE L'EUROPE Palais des droits de l'Homme Strasbourg

Le Conseil de l'Europe, fondé en 1949 par dix États, en réunit aujourd'hui trente-trois. Parmi ses vocations essentielles figure la protection des droits de l'Homme. Dans ce domaine, l'œuvre majeure de cette institution, qui siège à Strasbourg, a été la signature d'un traité international, le 4 novembre 1950 : la Convention européenne des droits de l'Homme. Depuis 1954, la Commission européenne des droits de l'Homme a été saisie de plus de 25 000 requêtes émanant de particuliers dont 5 % ont été déclarées recevables. Si les contentieux examinés par la Commission ne trouvent pas de règlement amiable, ils sont alors portés à la connaissance des juges de la Cour européenne des droits de l'Homme. Depuis 1959, celle-ci a été saisie de près de 500 affaires. L'augmentation du nombre de requêtes et l'adhésion de nouveaux États rendaient difficiles les conditions de travail des juges de la Cour, des membres de la Commission et des agents du Secrétariat. Les organes de la Justice européenne "craquaient dans leurs murs". L'extension de l'ancien bâtiment qui les abritait étant impossible pour des raisons techniques, on résolut de bâtir un nouvel édifice. Parmi les trois projets présentés pour sa réalisation, celui de l'architecte britannique Richard Rogers rencontra l'agrément de tous. Tel un navire à quai, la construction s'intègre harmonieusement entre les berges de l'Ill et le paysage boisé. Les anciens occupants du site – les bâtiments des Oblats et des arbres centenaires – ont été conservés. Figures de proue, les salles vitrées de la Cour et de la Commission, de forme cylindrique, sont juxtaposées. L'une regarde vers le parc, l'autre vers la rivière. De chaque côté de cet espace cristallin s'organisent la zone publique composée d'éléments circulaires où s'entremêlent métal, verre et grès des Vosges et la zone des bureaux, d'une grande sobriété. La construction, financée par les États membres du Conseil de l'Europe, offre une surface de 28 000 mètres carrés et présente une capacité d'accueil de 600 personnes.